

**MAIRIE DE MOURET**

**12330**

Tél. 05.65.69.82.86

[mairiedemouret3@orange.fr](mailto:mairiedemouret3@orange.fr)



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du jeudi 9 décembre 2021**

**Présents 15 :**

Mmes BOSC Claudine, COMBOUL Brigitte, LAVERNHE Céline, LE CAM Laurence, LESTRADE Sylvie, MELAC Pauline

Messieurs BOUSQUET Guillaume, CARLES Laurent, CAPELLE Florent, CASTANIER Fernand, COSTES Jean-Michel, COSTES Jérôme, FONTAINE Hubert, ISSALYS Gabriel, PRADELS Laurent.

**1-Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 4 novembre 2021.**

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2- Signature convention avec le Centre de Gestion de l'Aveyron - Médecine Professionnelle et Préventive des agents. Délibération 2021-26**

Le Conseil municipal souhaite à l'unanimité de membres présents renouveler la convention de suivi médical des agents au service Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron. Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention pour une durée de 3 ans à compter du 1 janvier 2022.

**3- Régularisation route du Mas Bas - acquisition foncière pour emprise de la voirie. Délibération n° 2021-27**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la création de la route desservant le Mas-Bas à partir de la RD 904, et présente le document d'arpentage réalisé après travaux par Mme Marie-Claire LANDES, géomètre expert, LBP Étude et Conseil, à Onet-le-Château. Il propose de régulariser les surfaces occupées par le domaine public, cédées par les propriétaires riverains.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité de ses membres présents décide d'acquérir les parcelles figurant sur le document d'arpentage correspondant à l'emprise de la voie créée, sous forme d'acte notarié ou administratif.

**4- Présentation projet lotissement à Mouret.**

Monsieur le Maire après avoir rencontré la conseillère des décideurs locaux (trésorerie), présente le coût estimatif des travaux et les mécanismes comptables relatifs à la TVA lors de la réalisation d'un lotissement.

Le terrain pressenti d'une contenance de 7842 m<sup>2</sup> situé en zone U de la carte communale permettrait de proposer à la vente sept lots d'environ 1000 m<sup>2</sup>.

L'acquisition du terrain est inscrite au budget 2021. Du montant total des travaux (raccordement aux réseaux, viabilisation des lots et divers frais d'administration) découle un prix de vente entre 40 et 45 € le m<sup>2</sup> afin d'équilibrer l'opération. Monsieur le Maire précise qu'un budget annexe sera créé pour suivre spécifiquement ce projet.

La vente des lots peut être réalisée à un prix inférieur au prix de revient, dans ce cas lors de la vente de lot le budget général doit compenser pour équilibrer le budget annexe. Ce type d'opération comptable diminue l'excédent de fonctionnement prévisionnel. Les conseillers municipaux s'accordent sur la nécessité de proposer un prix de vente attractif, certains considèrent cette opération comme un investissement communal au même titre que des programmes d'intérêt général (voirie, bâtiments publics et autres installations diverses).

Monsieur le Maire invite chaque conseiller à réfléchir sur la suite à donner à ce dossier, qui sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil municipal pour décision d'engager ou non les prochaines étapes du projet.

#### **5- Bulletin municipal.**

La commission communication présente l'ébauche du bulletin municipal qui sera distribué dans chaque foyer début 2022.

#### **6- Livret d'accueil à destination des nouveaux habitants du territoire de la Communauté de Communes - commission vie sociale.**

Un livret d'accueil édité par la communauté de commune Conques Marcillac à destination des nouveaux habitants est en cours de rédaction. Ce document comprendra un volet communal. Mme LESTRADE Sylvie et Mme LE CAM Laurence, membres de la commission vie sociale au sein de la CCCM se proposent de transmettre les éléments demandés concernant notre commune (présentation de notre commune, logo de la commune, photos, liste des associations etc.).

#### **7- Informations du Maire.**

- Vu le contexte sanitaire actuel, il est probable que la cérémonie des vœux ne pourra pas avoir lieu encore cette année. Des réunions publiques pourraient être organisées ultérieurement en fonction des projets 2022 et de prescriptions ministérielles relatives aux rassemblements de personnes.
- La distribution des sacs-poubelles sera programmée sur deux samedis en janvier ou février. En attendant, les administrés peuvent retirer en mairie leur dotation 2022 en sacs-poubelles jaunes.
- Une commission impôt aura lieu le vendredi 17 décembre à 10 h à la salle des fêtes de Mouret, tous les membres de la commission impôt seront convoqués.
- Les travaux de rénovation et d'isolation acoustique de la salle du Conseil ont commencé et sont principalement réalisés par l'employé municipal.

La prochaine réunion du Conseil municipal devrait avoir lieu mi janvier 2022.